

Calendrier de déroulement des épreuves :

⚠ Nouveauté : cette année, dans l'académie de Toulouse, les épreuves facultatives ponctuelles d'EPS se dérouleront au mois d'AVRIL 2019.

Niveau attendu pour s'inscrire à l'épreuve :

Niveau 5 du référentiel national (consulter le [site académique de l'EPS](#) ou le [Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012](#) pour la voie générale et le [Bulletin Officiel n° 16 du 20 avril 2017](#) pour la voie professionnelle)

Attention : - Cette épreuve est une **épreuve exigeante**, il est indispensable de consulter les barèmes attendus avant de s'inscrire. En effet, le niveau attendu est supérieur à celui de l'EPS obligatoire. S'il veut obtenir des points au-dessus de la moyenne, le candidat doit avoir une **pratique régulière en club**. Cette épreuve n'est généralement pas adaptée aux candidats qui pratiquent les sports proposés en loisirs.

Conditions pour s'inscrire à l'épreuve :

Renseigner la fiche d'inscription aux épreuves facultatives EPS ci-après.

Toute inscription est DEFINITIVE une fois la confirmation d'inscription signée et retournée à la direction des examens et concours. Toute absence à une épreuve facultative, quel qu'en soit le motif, est notifiée « Absent » sur le relevé de notes.

Activités proposées : (Consulter le site EPS de l'académie adresse en bas de page)

5 activités au choix dont 3 nationales : natation de distance – judo – tennis
et 2 académiques : danse – rugby

Ces activités sont les seuls choix possibles. Il n'est pas possible de s'inscrire à une activité proposée dans une autre académie. L'équitation n'est pas évaluée au baccalauréat, excepté dans les lycées agricoles.

Détail de l'évaluation :

Partie pratique : évaluée sur 16 points

Partie orale : entretien sur 4 points

Cas particuliers :

Candidats sportifs de haut niveau SHN ou sportifs haut niveau de sport scolaire HNSS (Cf. partie 5.3) : Ces candidats peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative spécifique. Dans le cadre de cette option, la partie pratique est validée par le statut. Ces candidats seront convoqués à un entretien obligatoire pour valider l'ensemble de la note. Se référer à la notice spécifique SHN / HNSS.

Candidats inaptes à l'épreuve d'EPS obligatoire : En cas d'inaptitude à la pratique de l'EPS obligatoire attestée par un certificat médical, les candidats scolaires sont déclarés "inaptes" à l'épreuve et ce coefficient est alors neutralisé. **L'inaptitude médicale interdit aux candidats le choix d'une épreuve facultative ponctuelle dans le domaine de l'Éducation Physique et Sportive.** Si une dispense intervient en cours d'année, le candidat doit impérativement se rapprocher de son professeur pour savoir s'il peut se présenter ou non à l'épreuve facultative.

Candidats en situation de handicap : Epreuve **réservée aux candidats** en situation de handicap **reconnus par la MDPH** (fournir justificatifs). Choix possibles : tennis de table ou natation (Barèmes : contacter la direction des examens et concours)

Candidats bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : Tout candidat inscrit à une épreuve ponctuelle d'EPS et qui bénéficie d'un PAI doit le signaler à la direction des examens et concours. Le protocole d'urgence devra être joint avec la confirmation d'inscription afin d'informer le jury d'examen de l'état de santé du candidat.

Candidats en lycées agricoles : selon l'arrêté du 13 juillet 2016, les candidats scolarisés en lycée agricole n'ont pas accès aux épreuves facultatives ponctuelles d'EPS.

Epreuves facultatives organisées en dehors de l'établissement scolaire	Epreuve facultative ponctuelle « classique »	APSA évaluée	Détail de l'épreuve	Choix inscruet Bac GT	Choix inscruet Bac Pro
		<p>Choisir une seule activité dans la liste proposée Pas d'autres activités possibles dans notre académie Consulter le site EPS de l'académie</p>	<p>-Prestation physique sur 16 points -Entretien sur 4 points</p>		
	Natation de distance	800 m en crawl △ Il est impératif d'avoir réalisé un temps chronométré sur 800m avant de s'inscrire		EPS APTE puis choix	CP APTE puis choix
	Tennis	Situation de match en simple		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Natation Indiquer le temps réalisé ➤ Tennis Indiquer le classement ➤ Judo Indiquer votre catégorie de poids ➤ Danse ➤ Rugby 	
	Judo	Situation de combat			
	Danse EPS	Chorégraphie individuelle + entretien △ DIFFERENT de l'épreuve d'ART DANSE (chorégraphie individuelle + improvisation + entretien approfondi) qui n'est pas une épreuve EPS			
	Rugby	Situation de match			
	Epreuve facultative adaptée Réservée aux candidats MDPH	APSA évaluée	Détail de l'épreuve	Choix inscruet Bac GT	Choix inscruet Bac Pro
			<p>- Prestation physique sur 16 points Différents barèmes de notation selon type et classification du handicap - Entretien sur 4 points</p>		
	Tennis de table en simple (Barème : contacter la direction des examens et concours)	Les candidats sont répartis en groupes, mixtes ou non, de niveau homogène. Dans chaque poule, le candidat dispute au moins 2 rencontres. Une rencontre se joue en 2 sets gagnants de 11 points.		EPS FACULTATIF AMENAGEE puis choix ➤ Tennis de table fac handi ➤ Natation fac handi	EPR. AMENAGEE (CONT.PONCTUEL) puis choix ➤ Tennis de table fac handi ➤ Natation fac handi
	Natation (Barème : contacter la direction des examens et concours)	50 m nage(s) au choix			
	Epreuve facultative SHN-HNSS Réservée aux sportifs de haut niveau sport fédéral/sport scolaire	Se référer à la notice spécifique SHN HNSS	Détail de l'épreuve Voir notice spécifique	Choix inscruet Bac GT	Choix inscruet Bac Pro
		La partie pratique de l'activité dans laquelle le candidat est spécialiste (16 points) n'est pas évaluée. Le statut SHN ou HNSS justifie la validation des acquis à condition de se présenter à l'entretien oral.	<p>Entretien sur 4 points Présence obligatoire pour valider l'option.</p>	EPS APTE puis choix ➤ SHN ➤ HNSS ➤ JO	EPS APTE puis choix ➤ SHN ➤ HNSS ➤ JO

CANDIDATS INDIVIDUELS

FICHE EPREUVE FACULTATIVE PONCTUELLE D'EPS – Session 2019

A RENVoyer AVEC VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU RECTORAT

L'ACTIVITE DOIT ETRE CONFORME AU CHOIX INFORMATIQUE LORS DE L'INSCRIPTION

<input type="checkbox"/> BAC GENERAL	<input type="checkbox"/> BAC TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> BAC PROFESSIONNEL
Série :	Série :	Spécialité :
Retour des documents d'inscription : vendredi 30 novembre 2018		Retour des documents d'inscription : vendredi 30 novembre 2018

INFORMATION CANDIDAT (à renseigner en lettres capitales)

DEPT 09 12 31 32 46 65 81 82

MADAME MONSIEUR NOM PRENOM DATE DE NAISSANCE/...../.....

NUMEROS DE TELEPHONE (OBLIGATOIRE)

- du CANDIDAT/...../...../...../.....
- des PARENTS ou d'un PROCHE (à contacter en cas d'urgence le jour de l'examen)/...../...../...../.....



- Pour m'inscrire définitivement à l'épreuve facultative EPS je renseigne obligatoirement cette fiche
- Je signale tout changement en rouge sur ma confirmation d'inscription (choix d'activité, annulation de l'option...)
- Toute inscription est définitive une fois la confirmation d'inscription signée et retournée à la direction des examens et concours
- Toute absence à une épreuve facultative est notifiée sur le relevé de notes du baccalauréat

Remplir impérativement toutes les conditions suivantes pour présenter cette épreuve :

- J'ai consulté les référentiels des épreuves et je connais le niveau attendu de cette épreuve – niveau régional souhaité pour avoir la moyenne aux épreuves (information via le site EPS de l'académie <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/>)
- Je n'ai pas de dispense médicale pour l'épreuve obligatoire d'EPS
- Je ne suis pas enregistré comme Sportif de Haut Niveau (Cf. fiche spécifique à compléter pour les SHN/HNSS)
- Je ne suis pas Jeune Officiel en sport scolaire et/ou je n'ai pas réalisé de podium national UNSS ou UGSEL avec mon lycée depuis la seconde (Cf. fiche spécifique à compléter pour les SHN/HNSS)

Les compétences propres	Épreuve de l'option facultative	Cocher 1 activité ci-dessous
CP1 réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	NATATION DE DISTANCE (800 m en crawl) Veuillez préciser le temps réalisé en entraînement sur cette distance :	
CP3 réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	DANSE EPS (chorégraphie individuelle + entretien) ⚠ DIFFERENT de l'épreuve ART DANSE (chorégraphie individuelle + improvisation + entretien approfondi) qui n'est pas une épreuve EPS	
CP4 conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	JUDO (centre unique d'examen à Toulouse) veuillez préciser ci- après votre poids et ceinture en judo:	
	TENNIS veuillez préciser ci- après votre classement F.F.T en tennis:	
	RUGBY	
Cas spécifiques (fournir justificatifs)	Epreuve facultative adaptée	Cocher la case correspondante
Epreuve réservée aux candidats en situation de handicap reconnus par la MDPH	TENNIS DE TABLE	
	NATATION ADAPTEE	
Candidats bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Merci de nous faire parvenir le protocole d'urgence avec cette fiche d'inscription afin d'informer le jury d'examen	

SIGNATURE

Date et signature obligatoire du candidat
et des représentants légaux pour les mineur(e)s